

**Bureau syndical du  
 16 Décembre 2021**

**DELIBERATION N° 2021-12-093**  
**Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien site du Cruzzini  
 situé à Rezza en ECO-POINT**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heure quarante-cinq, le bureau syndical convoqué le dix décembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	12	

**Présents :**

GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et VIVONI Ange-Pierre.

**En visioconférence :**

MARIOTTI Marie-Thérèse

**Absent excusé :**

Jérôme NEGRONI (a donné pouvoir à M. Don-Georges GIANNI)

**Absents :**

MATTEI Jean-François, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 28/12/2021

et de la publication de l'acte le: 28/12/2021



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20211216-2021-12-093-DE  
 Date de télétransmission : 28/12/2021  
 Date de réception préfecture : 28/12/2021

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN SITE DU CRUZZINI SITUE A REZZA EN ECO-POINT**

Monsieur le Président expose,

L'éloignement des déchèteries de certaines zones d'habitation entraîne des dépôts sauvages, des mélanges dans les ordures ménagères ou du brulage.

Le territoire de la Communauté de communes de Spelunca Liamone disposait d'une installation construite par le SIVU du Cruzzini à Rezza servant de recyclerie, fermée depuis 2017 en raison de l'absence d'optimisation des transports pour une recyclerie classique.

Face à ce constat et afin de créer une opportunité de tri pour les usagers, la création d'un éco-point a été validée à Rezza comme un complément indispensable à la gestion des déchets sur la Région. Cependant cette installation peut être utilisée comme équipement de proximité mais nécessite une réhabilitation.

Ce projet fait partie des orientations stratégiques du Syvadec et reprend les prescriptions de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et de la loi AGECE, du PPGDND et du plan d'action de l'Assemblée de Corse, actant des engagements importants pour la réduction des déchets résiduels et le développement des collectes sélectives.

En complément de la séparation des apports dans les bennes dédiées, un espace réemploi permet de donner une seconde vie à des objets pouvant être réutilisés et ainsi limiter les tonnages traités.

Le montant des travaux s'élève à 270 000 € HT avec un cofinancement demandé de 189. 000 €.

Modalités d'intervention du Syvadec : maîtrise d'œuvre interne, prévision de finalisation du projet au 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**Par conséquent, il est demandé aux membres du bureau d'approuver le projet et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération, y compris la TVA, étant financé sur fonds propres.**

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délibération d'attributions du Comité au Bureau Syndical,

Compte-tenu des orientations stratégiques validées lors de la commission des infrastructures du 2 décembre 2021,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20211216-2021-12-093-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2021  
Date de réception préfecture : 28/12/2021

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- ABROGE la délibération 2020-10-082 relative à une demande de financement pour les travaux de l'éco-point de Rezza
- APPROUVE le projet et autorise le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération, y compris la TVA, étant financé sur fonds propres.
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale de Corse n° 2021-12-093-DE  
02B-200009824-2021-12-16-2021-12-093-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2021  
Date de réception préfecture : 28/12/2021